

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 83 (1995)

Heft: 2

Artikel: Vaud : excellente nouvelle

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berne

Sauvé mais pas sain et sauf

(nh) – Au terme d'un long débat, le Grand Conseil bernois a décidé le maintien du Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme pour quatre ans au moins, tout en attribuant à ce dernier de nouvelles charges. Une décision fortement contestée par les députées de gauche qui estiment que le service risque d'être surchargé.

Lors de sa première session de l'année, le Parlement bernois a accepté par 86 voix contre 48, que l'institution créée en 1990 poursuive ses activités. Toutefois, comme l'on s'y attendait, le plénum a modifié le cahier des charges du Bureau.

Dorénavant, celui-ci devra davantage axer ses activités sur l'égalité dans la famille, dans la formation et la vie professionnelle. Il devra en outre considérer avec une acuité plus grande les besoins en la matière des différentes régions qui composent le canton.

Accusé par les partis de droite d'avoir accordé une importance trop particulière à des catégories marginales de femmes, le Bureau a ainsi été quelque peu remis à l'ordre.

La gauche s'est, par contre, déclarée fort satisfaite du travail accompli jusqu'ici. Au terme de la séance, les député-e-s socialistes, du Parti populaire évangélique et du groupe des Verts ont, par ailleurs, fait part de leur désapprobation face aux modifications des compétences du Bureau. Ils-elles ont estimé que les charges supplémentaires imposées par le plénum allaient surcharger le service. Aussi ont-ils décidé de déposer prochainement une motion exigeant notamment la création de cinq postes supplémentaires au sein du Bureau de l'égalité.

Genève

Féministes solidaires

(sk) – Le Collectif du 14 juin, qui regroupe principalement des femmes de gauche et des syndicalistes – celles qui, en 1991, avaient constitué le comité d'organisation de la grève des femmes – est décidé à lutter contre les menaces qui pèsent sur les femmes. Il vient de diffuser une plate-forme résumant ses engagements. Constatant que la crise économique touche particulièrement les femmes, le Collectif

du 14 juin a décidé de réaffirmer sa volonté d'agir. Il s'engage à lutter contre certains aspects de la loi sur le travail comme le travail de nuit des femmes, contre l'édulcorisation de la loi sur l'égalité qui minimise la protection contre le harcèlement sexuel; l'avant-projet fédéral sur l'assurance maternité est un sujet de préoccupation tout comme la révision de l'AVS. Dans l'ensemble, les grands thèmes qui préoccupent les féministes depuis des décennies restent d'actualité, et l'on retrouve dans la plate-forme du Collectif une ronde de revendications qui s'éternise: le droit au travail, l'égalité des salaires et de la formation, le partage des tâches, la compatibilité entre profession et vie de famille, l'accès des femmes à la vie politique, la non-violence, la solidarité avec les femmes de cultures différentes, la dépénalisation de l'avortement, et même le droit à la contraception.

Rien de très nouveau hélas, même sous le soleil de Ruth Dreifuss et de Christiane Brunner...

Neuchâtel

Une journaliste au TF

(br) – Suite et fin de «l'affaire du Verjus», journal satirique neuchâtelois, qui opposait la journaliste Christiane Givord à la rédaction de «L'Express»: le Tribunal fédéral vient de donner raison à la journaliste.

Que l'on se rappelle les faits (voir «Femmes suisses», juin-juillet 94): «Le Verjus» est un journal satirique, édité à l'occasion de la Fête des Vendanges, encarté dans «L'Express», qui employait alors la journaliste. Dans le numéro de 1992, «Le Verjus» présentait des personnalités cantonales, dont Christiane Givord, dans des poses pour le moins scabreuses.

N'appréciant guère le montage photo qui la montrait en slip panthère, accompagné de son propre numéro de téléphone précédé du 156, Christiane Givord avait exigé réparation pour tort moral auprès du rédacteur en chef. Ce qui lui fut refusé... par contre, elle fut licenciée! Saisi de l'affaire, le Tribunal civil de Neuchâtel, en juin 94, tira un lien entre le licenciement et «l'affaire du Verjus». «L'Express» fut condamné à verser environ Fr. 26 000.- à son ex-employée, mais le tort moral ne fut pas retenu.

Christiane Givord s'est alors adressée au Tribunal fédéral, qui a rendu son verdict en décembre 94. Le tort moral et l'atteinte à la personnalité ont été agréés par le TF.

«L'Express» doit publier le jugement dans ses colonnes. Il écope des frais. Et l'affaire est renvoyée à l'autorité cantonale pour une nouvelle décision concernant les frais et les dépens.

Locloises d'action

(br) – Partir au Sénégal en janvier peut faire croire tout naturellement à des motivations vacances-bronzette. Pour les trois Locloises Madeleine Bichsel, Marie-Claude Zagrodnik et Catherine Guillet, le voyage n'a rien d'une détente au long cours... mais d'un séjour humanitaire: leur but, en effet, est d'acheminer 900 kg de matériel (vêtements, matériel scolaire et médical, etc.) vers divers lieux, dont Kaolack, une cité qui entretient des liens d'amitié avec Le Locle.

Bien du travail donc pour les Locloises, qui paient de leur poche leur voyage et les frais du séjour. La distribution n'est pas la seule occupation, elles tiennent notamment à montrer que les dons peuvent parvenir à bon port, malgré la corruption. Car en Suisse, les donateurs s'interrogent parfois sur les gestes de leur générosité: est-elle vraiment directement utile

à l'autre bout de la chaîne? Les Locloises en service ont décidé, pour l'occasion, de revêtir la peau de vrais cinéastes, afin de ramener un témoignage vidéo.

Ainsi, de la brousse à des régions de marécages, en passant par un quartier populaire de Kaolack, les 900 kg ne pèseront vite plus que poids plume dans les bagages des trois voyageuses d'une noble cause.

Vaud

Excellente nouvelle

(sk) – La députation féminine vaudoise du Conseil national vient de gagner un nouveau challenge. Christiane Langenberger, présidente du mouvement De la Parole aux Actes et présidente du futur Congrès des femmes à Berne succède en cours de législature à son colistier Olivier Chevallaz. A quelques mois des prochaines élections, la députée radicale met tous les atouts de son côté. Bon vent et bon envol pour cet automne, Madame la nouvelle Conseillère!

AVS

Le débat s'avère animé

Dans notre numéro de décembre, *Femmes suisses* s'élevait contre la manière dont avaient été récoltées les signatures pour le référendum contre la dixième révision de l'AVS.

Contrairement à ce qui a pu être écrit ou dit, loin de diviser les femmes, notre action n'a fait que révéler les dissensions déjà existantes entre les divers courants féminins et féministes, même si ces avis ne s'exprimaient pas toujours ouvertement. A la douzaine de lettres courroucées qui est parvenue à notre rédaction, nous opposons les presque cent cinquante signatures de soutien et les nombreux téléphones d'encouragement que nous avons reçus. Non seulement bien des femmes affirment qu'elles préfèrent conserver les acquis de la dixième révision, trouvant le temps suffisant jusqu'à la première augmentation de l'âge de la retraite (2001) pour pouvoir agir en conséquence, soit par le biais d'une initiative, soit par le biais de la onzième révision de l'AVS,

ceci sans perdre des acquis durablement obtenus. Certaines avouent également avoir été induites en erreur en signant le référendum faussement nommé «contre l'augmentation de l'âge de la retraite», pensant que seul ce dernier point était remis en question. Des lectrices affirment même en avoir reçu la confirmation lors de la signature.

Au nombre des reproches parvenus à la rédaction, le principal était que *Femmes suisses* n'aurait pas ouvert le débat à toutes les sensibilités. C'est pourquoi le Comité de rédaction a pris la décision de consacrer plusieurs pages de son numéro de mars à cet objet. Dans l'impossibilité de publier toutes les lettres reçues, parfois très longues et détaillées dont les contenus la plupart du temps se recoupent, nous en ferons une synthèse et publierons le nom des personnes qui ont pris ouvertement position. Nous ferons également le point sur les diverses positions des femmes suisses dans ce débat.

La rédaction